

DISPOSITIONS POUR LA SAISON 2024-2025

Adoption : 24/05/2024
Entrée en vigueur : 01/07/2024
validité : permanente
nombre de pages : 1

1. DATES D'INSCRIPTION

La date limite de désistement est fixée au 15 juillet 2024. Au-delà, les équipes encourent les sanctions exposées en annexe n°2 du présent règlement.

La date limite de réception des dossiers d'inscription pour la saison 2024-2025 est fixée au **20 août 2024**.

2. ENGAGEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

Championnat interclubs : **250 €**

Barrages R2/D1 et **rencontres particulières de classement** : **pas de frais d'inscriptions**

3. AIDE À L'ACCUEIL DES JOURNÉES

30 € par rencontre

Cette aide n'a pas pour objet de rembourser les frais de volants ou de repas d'une équipe qui reçoit un ICR.

Cette aide sera conditionnée au rapport du juge arbitre.

En cas de déficit majeur dans l'organisation d'une journée ou dans la qualité d'une salle, l'aide pourra ne pas être attribuée à l'organisateur.

4. DROITS DE CONSIGNATION

~~Dépôt d'une réserve ou d'une réclamation 86 €~~

Cf. Règlement d'Examen des réclamations et Litiges de la FFBad

5. DATE DES BARRAGES

La date des barrages PN/R1, R1/R2, R2/D1 est fixée au **dimanche 15 juin 2025**.

6. ÉQUIPES DÉPARTEMENTALES ET BARRAGES R2/D1

La date limite de communication par les Commissions Départementales Interclubs des noms et des **coordonnées** des 3 premières équipes de leurs championnats respectifs pour la saison 2024-2025 est fixée au **27 avril 2024**.

7. ADRESSES

Formulaires et Feuilles de matchs à renvoyer dans les 3 jours à interclubs@lbfcbad.fr.